

VI^e colloque des Sabaudian Studies
XIII^e colloque du P. R. I. D. A. E. S.
(Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens États de Savoie)

**Assistance, protection et contrôle social dans les États de Savoie
et les États voisins.**

**Aspects d'histoire sociale à partir des sources juridiques et
judiciaires (Moyen Âge – Âge baroque – temps modernes –
Histoire contemporaine)**

Nice- Faculté de droit et science politique
28-29 Novembre 2019

Appel à communications – Call for papers

L'étude des sources juridiques et judiciaires a toujours été essentielle pour l'histoire sociale ; celle qui a pris forme durant les années 60 du XX^e siècle n'aurait pu exister sans elles. Pour autant, cette histoire sociale a débuté par une « histoire par le haut » : les études consacrées aux sources juridiques ont commencé par aborder le droit tel qu'il était produit par les institutions publiques et les acteurs juridictionnels. Mais cela a également permis d'inaugurer une nouvelle approche de la source juridique de la part de l'histoire sociale : non seulement ces sources peuvent être utilisées pour éclairer des éléments oubliés d'histoire sociale, mais leur approche, dans une perspective sociologique ou anthropologique, peut améliorer notre compréhension des constructions normatives et des pratiques judiciaires.

Ainsi, une lecture du droit tel qu'il est appliqué aux individus et tel qu'ils le ressentent offre d'importantes opportunités : elle peut d'abord fournir un complément à ce que peuvent apporter d'autres sources historiques, mais nous éclairer également sur le contexte sociopolitique et les éléments d'expérience sociale qui produisent des sources juridiques dans toute leur diversité.

Ce colloque a ainsi pour objectif d'explorer la manière dont des sources juridiques peuvent être utilisées dans une perspective analytique d'histoire sociale. **La thématique choisie concerne le domaine dans lequel le droit est le plus proche de besoins des individus : celui de l'assistance, de la protection et du contrôle social.** Cette problématique centrale de l'histoire sociale n'a jamais été abordée dans les États de Savoie : l'historiographie de l'assistance, de la protection et du contrôle social y est quasiment inexistante, en tous cas envisagée à partir de sources juridiques et judiciaires. Or, l'assistance, la protection et le contrôle social sont des enjeux humains, sociétaux, politiques, économiques, juridiques voire juridictionnels de premier ordre et posent, dans une perspective d'histoire sociale, de multiples questions :

Celle d'abord des **personnes assistées**, en situation de faiblesse de précarité, ou de vulnérabilité et de leurs besoins : les pauvres (mendiants, vagabonds, familles pauvres, familles nombreuses), les malades ou victimes d'accidents (contaminés contagieux, victimes d'épidémies, déments, infirmes, victimes de guerre, blessés), les vieillards, les femmes (veuves, filles-mères, prostituées), les enfants (enfants abandonnés, orphelins), les étrangers (migrants, réfugiés, déplacés, voyageurs, pèlerins), les prisonniers, chômeurs, naufragés...

Cette même diversité se retrouve lorsqu'on s'intéresse aux **dispositifs d'assistance**, qu'il s'agisse des moyens (aumônes, assurances privées, assurances sociales, mutuelles) ou des structures (hôpitaux, hospices, asiles, lazarets, sanatoria, ateliers de charité, xenodochia).

On la retrouve aussi lorsqu'on pense aux **acteurs de l'assistance et de la protection**, qu'il s'agisse d'acteurs privés (corporations, confréries de pénitents, associations de dévotion, entreprises, philanthropes, sociétés de secours mutuels, loges maçonniques) ou bien d'acteurs institutionnels (États, Communes, Départements, Provinces, Églises, congrégations religieuses, armée, monts de piété, caisses de crédit municipal).

La cadre chronologique est volontairement large, puisqu'il couvre la période du Moyen Âge, de l'Âge baroque, des Temps modernes et de l'histoire contemporaine.

Le Cadre géographique est celui des **Anciens États de Savoie** (dans leur acception la plus large) et des États limitrophes à titre de comparaison et afin de mettre en lumière la circulation des modèles et des pratiques.

Les langues du colloque étant l'italien, le français et l'anglais, la communication faite dans une langue fera l'objet d'un résumé d'une page dans au moins une des deux autres langues, et sera distribué au moment du colloque.

Les communications seront limitées à 20 minutes.

Les propositions de communication devront parvenir à l'adresse suivante :

marc.ortolani@univ-cotedazur.fr

en mentionnant :

- les coordonnées de l'auteur (adresse mail, téléphone)
- le titre (même provisoire) de la communication
- un bref résumé (10 lignes maximum)
- une présentation de l'auteur (10 lignes maximum)

Délai de réponse à l'appel à communication : au plus tard le 1^{er} mai 2019

Comité scientifique : Michael Breen (Reed College) ; Anna Cantaluppi (Fondazione 1563 per l'Arte e la Cultura della Compagnia di San Paolo) ; Marco Carassi (Archivio di Stato, Turin) ; Françoise Briegel (Université de Genève) ; Thomas Kuehn (Clemson University) ; Marc Ortolani (Université Côte d'Azur) ; Daniel Smail (Harvard University) ; Angelo Torre (Université du Piémont oriental) ; Gian Savino Pen Vidari (Université de Turin) ; Matt Vester (West Virginia University) ; Olivier Vernier (Université Côte d'Azur).